



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 147/2026

Le Maire de la Commune de Châtillon-Coligny (Loiret)

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
POUR UNE LIVRAISON DE BOIS
17 RUE BELLE CROIX
LE 27 JUIN 2026
DE 08H00 A 13H00

Le Maire de la Commune de Châtillon-Coligny (Loiret),

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le règlement général de voirie du 16/09/1966 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales

Vu l'état des lieux,

Vu la demande faite le 24 juin 2026 par Mme Sophie BRANCHEREAU demeurant au 17, rue Belle Croix, sollicitant l'autorisation d'occuper la voirie pour le stationnement d'un camion de livraison de bois au n°17, rue Belle Croix le 27 juin 2026 de 08h00 à 13h00.

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation rue Belle Croix pour le stationnement d'un camion de livraison de bois le 27 juin 2026 de 08h00 à 13h00.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour le stationnement d'un camion de livraison de bois au n°17 rue Belle Croix le 27 juin 2026 de 08h00 à 13h00.

ARTICLE 2 :

La circulation sera interdite rue Belle Croix le 27 juin 2026 de 08h00 à 13h00.

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire est à récupérer auprès du service voirie et sera mise en place 48 heures à l'avance par le bénéficiaire et restituée à la commune.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux d'interdiction.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie Territoriale Autonome de Châtillon-Coligny,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,
- Monsieur le responsable du service voirie,
- Mme Sophie BRANCHEREAU,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtillon-Coligny, le 24 juin 2026.

Publication ou

Notification : 24/06/2026

Florent De Wilde
Maire de Châtillon-Coligny

